

FC./

REPUBLIQUE DE GUINEE

CONSEIL TRANSITOIRE DE
REDRESSEMENT NATIONAL

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

L O I

L/93/ 032 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT
L'ACCORD DE CREATION D'UNE COM-
MISSION MIXTE ENTRE LE GOUVER-
NEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL,

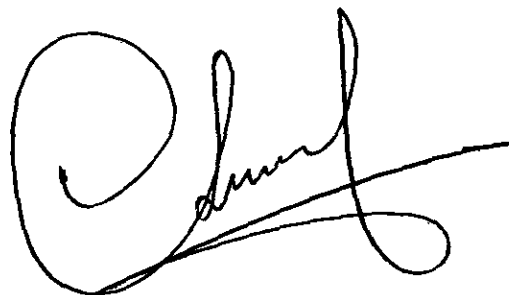
APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1er : Est ratifié et promulgué l'Accord de création d'une Com-
mission Mixte entre le Gouvernement de la République de Guinée et le
Gouvernement de la République Fédérative du Brésil, conclu à Washing-
ton le 04 Avril 1988.

ARTICLE 2.- La présente loi, qui entre en vigueur à la date de sa
promulgation, sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et exécu-
tée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 4 AOUT 1993



--- GENERAL LANSANA CONTE ---